

STATION BALNÉAIRE DE LA CÔTE FLEURIE, À DEUX HEURES DE PARIS, TROUVILLE-SUR-MER DOIT SA RÉPUTATION AU CHARME DE SON PORT DE PÊCHE ET À LA BEAUTÉ DE SA LONGUE PLAGE DE SABLE FIN. COMMUNE DE 4.689 HABITANTS, SURCLASSÉE 20 À 40.000, ELLE RECRUTE UN(E)

## MISSIONS PRINCIPALES

### GESTION – ORGANISATION DES MARCHÉS

- Ouverture et fermeture des marchés les mercredis, samedis et dimanches, jours fériés inclus, fin de marché inclus (6h00 - 14h00)
- Gestion des foires ponctuelles (Foire aux arbres, fête de la coquille, etc.)
- Accueil des Commerçants (Abonnés et volants), s'assurer de leur bonne installation.
- Vérifier les autorisations d'occupation du domaine public et les autorisations commerciales (notamment pour les volants)
- Suivre les absences des commerçants des marchés
- Faire respecter le règlement intérieur du marché
- Participer aux préparations de la commission communale des marchés et certaines réunions
- Saisie sur le logiciel de gestion du domaine public
- Rédaction de rapports
- Communiquer auprès des commerçants les informations de la part de la Mairie

### COMPTABILITÉ DES MARCHÉS

- Régisseur titulaire de la régie de recettes des marchés communaux de Trouville-sur-Mer
- Percevoir le montant de l'occupation des emplacements et délivrer des tickets ou reçus
- Tenir la comptabilité de la régie de recettes des marchés, dans le respect de l'instruction comptable dédiée



## RECEVEUR - PLACIER (H/F)

### PROFIL RECHERCHÉ

- Connaissances sur le fonctionnement des collectivités territoriales et sur les Marchés de Détails et des produits locaux ;
  - Connaissance de la comptabilité publique (Instruction des régies de recettes, notamment)
  - Aisance avec la pratique de l'informatique et la bonne utilisation des outils d'encaissement ;
- 
- Aisance relationnelle et rédactionnelle
  - Maîtrise de soi
  - Parfaite intégrité, neutralité et réserve
  - Probité
  - Esprit d'équipe, sens de l'organisation, ponctualité

### TEMPS DE TRAVAIL

- Temps non complet : 25h00 par semaine
- Disponibilité tous les mercredis, samedis et dimanches